

DOSSIER TECHNIQUE INDICATIF

BOXAGE DES EMPLACEMENTS DE PARKINGS

MODALITES VOTEES ASSEMBLEE GENERALE PAR RESOLUTION N° 19 (SEPTEMBRE 2011)

GENERALITES :

Sous réserve de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires :

- Le syndic
- Le conseil syndical représentant le syndicat des copropriétaires
- L'architecte de l'immeuble
- La mairie
- Les pompiers

Et jusqu'à la justification administrative, qui demande quelques mois, concernant la conformité de l'immeuble et de la fermeture du parking dans le respect :

- des contraintes techniques
- de la réglementation en vigueur sur la sécurité, notamment en matière de ventilation et d'aération des sous sols.

La fermeture d'un ou plusieurs emplacements de voitures est autorisée aux frais de leur copropriétaire.

EN PRATIQUE

Il vous faut envoyer un courrier en recommandé avec accusé de réception au syndic de la copropriété pour demander la fermeture de l'emplacement n° XX en joignant tous les documents énoncés ci-dessous.

A – Avant les travaux

- établir un plan de l'état actuel de l'emplacement mentionnant les lignes blanches séparatives,
- établir un plan de l'état futur : plan de boxage avec emplacement des murs et de la future porte,
- établir un ou plusieurs plans en élévation ou en perspective,
- fournir copie du plan du sous sol désignant l'emplacement à boxer en y inscrivant le plan du propriétaire.

B – L'implantation

- Si la ligne blanche séparative des emplacements est mitoyenne, faire une demande d'accord au propriétaire de l'emplacement voisin.
- Il est préférable de construire le mur sur la limite intérieure de la bande blanche de son emplacement.
- S'il n'y a pas de mitoyenneté, on peut prévoir la construction du mur et de la porte sur la limite extérieure de la ligne blanche.

C – Les travaux

- montage des murs :
 - o parpaings de 15 X20 X50
 - o joints entre parpaings finis et lissés
 - o peinture blanche sur tous les murs extérieurs
- porte à débordement :
 - o hauteur 200 et largeur 240 cm en acier galvanisé de marque ECOSTAR By HÖRMANN, de couleur blanche, référence n° 669 197 55 (Leroy Merlin) ou équivalent.

- IMPORTANT -

Les équipements communs, gaines techniques, tuyaux PVC, tuyaux d'eau, situés éventuellement au plafond devront être respectés et visitables par les prestataires en cas de nécessité.

BOXAGE existant et référant : Emplacement n° 64 situé à gauche de la descente de la rampe du parking
--